

M. BATER: Quelle est la proportion de population entre l'Allemagne de l'Est et celle de l'Ouest?

L'hon. M. PEARSON: J'essaierai d'y venir dans un moment.

Le PRÉSIDENT: Ne vaut-il pas mieux que le ministre continue?

L'hon. M. PEARSON: J'achève cet exposé général. Je parlais des deux possibilités d'intégration de l'État allemand dans le système démocratique de l'Ouest ou système européen. D'où deux problèmes principaux. Il est d'abord nécessaire pour les puissances de l'Ouest de se rendre parfaitement compte de ce que signifie cette intégration, qui ne s'interprète pas toujours de la même manière à Washington qu'à Paris. On s'accorde d'habitude sur le principe, mais moins sur les mesures immédiates à prendre.

Par exemple, le représentant de la France auprès de la Commission suprême alliée en a appelé de la décision de ses deux collègues au sujet de la propriété future de l'industrie de la Ruhr. Le chancelier allemand, M. Adenauer, a réclamé l'intégration de l'Allemagne et de la France au point de départ, appel qui a reçu l'approbation de personnalités éminentes à Washington et à Londres et aussi celle du général de Gaulle en France. Ce dernier toutefois n'obtint guère d'appui chez les Français en faveur de cette attitude de relations amicales, et les vues du gouvernement français s'inspirent naturellement d'un peu plus de précautions. Si nous vivons sur les rives du Rhin au lieu de vivre sur les bords de la rivière Ottawa, nous manifesterions un peu plus de prudence vis-à-vis du peuple allemand.

M. MÛTCH: Ce n'est pas tout à fait aussi difficile qu'auparavant?

L'hon. M. PEARSON: Non, et il existe des indices précurseurs d'entente germano-française. Le problème comporte aussi quantité d'aspects secondaires qui exigent chacun la mise à l'étude d'un projet élaboré en commun par les trois pays démocratiques. Chaque pays voit surtout ses propres relations avec l'Allemagne et il est difficile de trouver une formule commune qui tienne compte de ces préoccupations particulières. Je songe à la différence capitale d'attitude politique vis-à-vis de l'Allemagne, entre les États-Unis et la France.

Il reste en Europe pour toutes sortes d'excellentes raisons un souvenir obstiné et vivace des horreurs de l'agression et de la suprématie temporaire allemande. Tout projet qui autorise l'Allemagne à réintégrer les cadres de l'Europe doit avoir à sa base un ferme caractère de protection contre un retour de cette expérience. Simultanément, bien des gens croient que le principal espoir d'obtenir cette sécurité est d'ouvrir la porte à une Allemagne qui, en s'associant à un monde libre, en deviendra partie utile. Je ne connais pas de solution satisfaisante.

Nous sommes donc, en Allemagne, aux prises avec le problème de maintenir l'équilibre entre d'une part, l'attitude de la protection contre les impulsions agressives, et d'autre part, celle de liberté et d'indépendance qui est le fondement de la démocratie. Voilà le problème allemand. On en comprendra sur-le-champ l'importance pour la France, le Royaume-Uni et tous les autres pays qui touchent à l'Allemagne. Il sera discuté par les ministres des Affaires étrangères la semaine prochaine, et la semaine suivante, j'espère, par le Conseil de l'Atlantique-Nord.

Nous nous sommes tenus en contact étroit avec les affaires d'Allemagne et, comme je disais, les grands principes qui guident notre attitude demeurent aussi fermes que lors de leur premier énoncé en 1947. Mais impossible pour nous d'éprouver à fond les sentiments et inquiétudes qui remplissent l'air en Europe.